

CONCOURS INSTAGRAM - CARTE POSTALE D'ALSACE

Article 1 - ORGANISATION

L'Agence d'Attractivité de l'Alsace, dont le siège social est situé 24 rue de Verdun 68000 COLMAR, immatriculé sous le numéro SIRET 400 569 323 00035, organise du 3 juillet au 4 septembre 2016, un concours gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2 - PARTICIPANTS

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure en détention d'un compte Instagram paramétré en mode « public » pendant toute la durée du concours. La participation au concours est strictement nominative. Il est donc interdit à tout participant de participer sous plusieurs pseudos avec plusieurs comptes ou pour le compte d'autres personnes. La violation de cette interdiction sera sanctionnée par la disqualification de plein droit et sans préavis du participant pour l'ensemble de ses participants et pour toute la durée du concours. Les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du jeu, l'ensemble des employés et stagiaires de l'Agence d'Attractivité de l'Alsace et des offices de tourisme, ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles ne sont pas autorisés à participer au présent concours.

Article 3 - MODALITÉS DU JEU

Afin de participer au concours, le participant doit :

- S'abonner au compte Instagram @alsace,
- Publier sur son compte Instagram une photo prise avec le A Coeur,
- Mentionner les hashtags : #atour2016 et #visitalsace,
- Géolocaliser le lieu où la photo a été prise.

Article 4 - DÉTERMINATION DES GAGNANTS

Le concours sera clôturé le jeudi 4 septembre à minuit.

Un tirage au sort sera effectué parmi les participants le lundi 5 septembre par l'Agence d'Attractivité de l'Alsace.

L'Agence d'Attractivité de l'Alsace avertira le gagnant par message privé sur Instagram.

Article 5 - LOT

3 personnes seront tirées au sort et remporteront :

- Une nuit avec petit-déjeuner et accès au spa à la Source des Sens****.
- Une nuit avec petit-déjeuner, accès au spa et repas pour 2 personnes (hors boissons) à l'Hôtel Arnold à Itterswiller***.
- Une nuit pour 2 personnes avec petit-déjeuner et le repas carpe frites au Petit Kohlberg*** dans le Sundgau.

Article 6 – APPLICATION DU REGLEMENT

La participation à ce concours vaut de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement, y compris ses avenants éventuels et ses additifs ainsi que les modalités de déroulement du concours.